



Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le 25/02/2025

ID : 038-213800873-20250219-2025\_05-AR



Chasse-sur-Rhône,  
le 19 février 2025.

VILLE DE CHASSE-SUR-RHONE

ARRETE MUNICIPAL

N° 05/2025

**OBJET : POSE D'ENSEIGNE**

Nous, Maire de la Ville de CHASSE-SUR-RHONE

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code de l'Environnement,

VU la demande présentée par la société « FEU VERT SAS », représentée par Monsieur ARMANET Sébastien en vue d'obtenir l'autorisation d'installer trois enseignes au droit du 1620 avenue Frédéric Mistral à Chasse-sur-Rhône,

## ARRÊTONS :

### ARTICLE I :

L'autorisation d'installer trois enseignes au droit du 1620 avenue Frédéric Mistral à Chasse-sur-Rhône, est ACCORDEE à la société FEU VERT SAS, représentée par Monsieur ARMANET Sébastien pour le projet décrit dans la demande.

**La surface cumulée des enseignes sur façade est de 22,47 m<sup>2</sup>.**

### ARTICLE II :

Les enseignes lumineuses devront être éteintes entre 1 h et 6 h du matin lorsque l'activité a cessé.

Sinon extinction 1 heure après la cessation et rallumage 1 heure avant l'ouverture.

### ARTICLE III :

Il est rappelé au pétitionnaire qu'aucune construction, modification de construction ou aménagement de travaux ne pourra être édifée sans qu'il ait au préalable obtenu du Maire l'autorisation par arrêté prévu par le Code de l'Urbanisme et de l'Habitation.

### ARTICLE III :

Ampliation du présent arrêté sera adressé :

- au pétitionnaire,
- à la Police Municipale,
- à la sous-préfecture de Vienne.

Fait à Chasse-sur-Rhône, le 19 février 2025.

Aicha GACEM



Adjointe à l'Urbanisme

